



Mairie de
Boissy La Rivière

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE

DELIBERATION n° 33/2024
Conseil Municipal de la Commune de BOISSY LA RIVIERE

Séance : Jeudi 28 novembre 2024
Convocation : Vendredi 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 28 novembre à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET – Bruno GAUFILLET - Olivier LARCHER – Virginie LAZA – Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Robert BECH– Véronique RIAUD - Valérie JUNOT - Vincent ROUDAUT

Absents excusés : Pascal GUERIN - Stéphanie LEGRIS

Retardés :

A donné pouvoir à : Stéphanie LEGRIS à Patrice COCHET

Secrétaire de séance : Gilles TOURNIER

Objet : Demande d'aide financière des Produits des Amendes de Sécurité Routière

Monsieur le Maire expose :

La commission municipale sécurité routière a relevé divers points sur la voirie nécessitant des aménagements afin d'améliorer la sécurité sur les routes de Boissy-La-Rivière, tant pour les véhicules que les piétons.

Coût de l'opération globale : 28 604.56€ TTC / 23 837.13 HT

Subvention sollicitée : 5 720.91 TTC / 4 767.426€ HT

	Entreprise Devis	Coût total TTC	Coût total HT	DETR 50% HT	PASR 20 % HT	Part communale HT	Durée des travaux
Réfection totale mise au norme parking accès PMR à la maison paramédicale	SOTRAVIA	28 604.56	23 837.13	11 918.565	4 767.426	7 151.14	2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à :

- Déposer un dossier de demande de subvention
- Signer tous les actes relatifs à cette opération
- D'approuver le plan de financement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les actes relatifs à cette opération

ADOPTE le plan de financement présenté ci-dessus

VALIDE l'échéancier indiquant les délais de réalisation de l'opération et des dépenses,

AUTORISE le Maire à passer toutes les conventions et à signer tous les documents permettant d'élaborer le dossier.

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 12

Pour : 12

Abstention : 00

Contre : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Boissy la Rivière

Le 28/11/2024